

SO/md

"Interdépendance"

(Conversation avec M. Pierre Uri)

1. On a fondé, il y a quelques mois, à Paris, l'Institut Atlantique. Le fonctionnement de cette organisation "privée" est assuré par des fonds des Gouvernements et des Fondations américaines. Le Directeur général est M. Henry Cabot Lodge. L'Institut a également un membre suédois, un membre autrichien, et un membre suisse qui est M. Willy Bretscher, Conseiller national.

L'Institut Atlantique vient de créer un Groupe d'étude composé de personnalités aussi connues que MM. Raymond Aron et René Mayer (FR), Bill Clayton (USA), Lord Frank (UK), etc. Le Directeur du Groupe d'étude est M. Pierre Uri.

2. M. Pierre Uri n'a pas besoin d'être présenté. Il a été, de 1950 à 1954, le Conseiller économique de la CECA (sous les ordres directs de Jean Monnet); puis le Conseiller technique de M. Spaak lors des travaux du Groupe Spaak, entre la Conférence de Messine et la signature du Traité de Rome. Il a toujours été le "cerveau économique" de Jean Monnet et des milieux américains qui lui sont favorables, dont George Ball.

M. Uri (avec lequel j'entretiens des rapports depuis des années) ne m'a pas caché que son Groupe n'a d'autre but que de mettre à l'étude ce que peut donner dans la pratique le "Trade Expansion Act" du Président Kennedy. Ou, si on veut, la formule de l'"interdépendance" dont il a parlé dans son discours du 4 juillet, à Philadelphie. Ce discours est considéré par les Américains, me dit-il, aussi important que le discours de Zurich de Sir Winston Churchill, en 1946, sur l'Europe, ou le discours du Général George Marshall à Harvard, en 1947, sur la coopération



- 2 -

économique européenne. Il doit jeter les bases d'une "partnership" structurée (dans le domaine économique, d'abord, d'après la méthode bien connue) entre les pays couverts par le Traité de Rome, et les Etats-Unis d'Amérique.

Ce Groupe s'attache actuellement à voir quels sont les produits dont les échanges se font, conformément au "Trade Expansion Act", à 80% par des pays membres de la CEE et les Etats-Unis. Ce sont les produits pour lesquels, conformément à la loi américaine, le tarif pourrait être réduit à zéro. Ainsi, m'a dit M. Uri, son étude est axée sur la préparation d'une liste d'"abattements" très sensibles (en théorie allant jusqu'au tarif zéro) pour les produits dont la CEE et les Etats-Unis sont les principaux fournisseurs, sans avantager du même coup, par exemple, le Japon ou d'autres pays tiers.

M. Uri estime qu'il s'agit là d'un travail comparable à celui que les premiers "Sages de l'Europe" avaient fait en son temps (d'abord sur une base privée) en vue d'arriver au Marché Commun. Des études de cette nature ne peuvent qu'être poussées d'abord par une organisation non intergouvernementale. Elles peuvent être présentées ensuite aux Gouvernements, expliquées aux opinions publiques, et "tenir" devant les experts nationaux et les milieux économiques des différents pays.

2. M. Uri n'a nullement caché que l'étude se fonde sur un certain nombre d'hypothèses. D'abord, le "Trade Expansion Act" et l'"interdépendance" n'ont de sens, dans les vues américaines, que si le Royaume-Uni se joint au Marché Commun. Cette "péripétie" n'intéresse pas les "Sages atlantiques". Même si les négociations devaient se prolonger outre mesure ou conduire à un échec, à long terme l'adhésion finale du Royaume-Uni au Marché Commun (quelles que soient les oppositions et les conditions) n'est qu'une question de temps. C'est, on le sait, l'opinion de Jean Monnet.

Une autre hypothèse est qu'il se trouve un jour au sein de la Communauté Economique Européenne des Gouvernements qui ne font plus de chauvinisme national européen et ne s'opposent plus aux

- 3 -

Etats-Unis, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Mais cela aussi, d'après M. Uri (qui traduit la pensée de Jean Monnet) n'est que question de temps.

Finalement, il s'agit de savoir quel sera l'organe dans lequel se fera, le moment venu (peut-être d'ici pas mal d'années) l'"interdépendance", conduisant à une certaine intégration économique entre les Etats-Unis et la Communauté Européenne élargie, c'est-à-dire de l'occident industrialisé.

J'ai déjà indiqué que M. Schaetzen, Assistant Secretary of State, Head of Atlantic Organizations au Département d'Etat, avait dit, en passant à Paris, que ce cadre devait être soit l'OTAN, soit l'OCDE.

M. Uri ne partage naturellement pas ce point de vue. L'OCDE est une organisation strictement intergouvernementale, paralysée par vingt pays qui possèdent un droit de veto. De plus, il estime que, dans la réforme de l'OCDE, on a davantage laissé faire ceux qui voulaient affaiblir l'Organisation, que ceux qui voulaient en faire un forum économique efficace du monde occidental, donc une organisation forte. Les cadres n'ont plus la même valeur. Les rapports Etats-Unis/CEE élargie devront donc, d'après lui, être traités bilatéralement entre les deux unités économiques, c'est-à-dire directement entre Washington et Bruxelles. (C'est aussi l'opinion de M. Butterworth, chef de la Mission américaine auprès de la CEE à Bruxelles.)

* * *

On a affaire au début d'un mouvement vers la Communauté Atlantique, d'abord sur le plan économique, d'après les précédents connus. Ce mouvement devra rester dans les catacombes aussi longtemps qu'il y a un régime en France qui s'oppose presque sur tous les points à la politique américaine. Mais il n'est pas dit que ce mouvement atlantique ne devienne un jour un courant aussi impor-

- 4 -

tant que celui qui l'a précédé. Il pourrait tendre à discriminer des pays qui ne se trouveront pas à l'intérieur du système. Le "Trade Expansion Act" comporte un très grand libéralisme tarifaire et la clause de la nation la plus favorisée, diminuant les effets de la discrimination pour les pays tiers. C'est par "le choix" des produits (que M. Uri commence à étudier maintenant, sur une base privée) que la discrimination effective se ferait.

Paris, le 26 juillet 1962.